

# PEUGEOT INVEST

---

Société anonyme au capital de 24 922 589 €uros

66, Avenue Charles de Gaulle  
92522 Neuilly-sur-Seine

562 075 390 RCS Nanterre

**ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES INFORMATIONS COMMUNIQUEES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.225-115 4° DU CODE DE COMMERCE RELATIF AU MONTANT GLOBAL DES REMUNERATIONS VERSEES AUX PERSONNES LES MIEUX REMUNEREES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**

**Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021**

## **PEUGEOT INVEST**

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE  
MONTANT GLOBAL DES REMUNERATIONS VERSEES  
AUX PERSONNES LES MIEUX REMUNEREES  
Exercice clos le 31 décembre 2021

---

### **SEC3**

SIEGE SOCIAL : 10, RUE LEON FROT - 75011 PARIS  
TEL : +33 (0)1.44.93.00.00 - FAX : +33 (0)1.43.72.41.52  
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE  
CAPITAL DE 1 300 000 EUROS – RCS PARIS B 501 611 602

### **MAZARS**

SIEGE SOCIAL : 61, RUE HENRI REGNAULT - 92075 PARIS LA DÉFENSE CEDEX  
TEL : +33 (0) 1 49 97 60 00 - FAX : +33 (0) 1 49 97 60 01  
SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES  
CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE 784 824 153

# PEUGEOT INVEST

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE  
MONTANT GLOBAL DES REMUNERATIONS VERSEES  
AUX PERSONNES LES MIEUX REMUNEREES  
Exercice clos le 31 décembre 2021

---

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 4° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Directeur Général. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 2.528.777,74 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L.225-115 4° du code de commerce.

Fait à Paris et à Courbevoie, le 7 avril 2022

Les Commissaires aux Comptes :

---

Mazars

---

SEC3

---

Virginie CHAUVIN



---

Jean-Philippe HOREN



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 12 MAI 2022

**RELEVE DU MONTANT GLOBAL DES REMUNERATIONS VERSEES**  
**AUX PERSONNES LES MIEUX REMUNEREES**  
(Article L 225-115 du Code de Commerce)

Le montant global des salaires, avantages en nature et jetons de présence, versé aux cinq personnes les mieux rémunérées pendant l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élève à 2.528.777,74 € (deux millions cinq cent vingt-huit mille sept cent soixante-dix-sept euros et soixante-quatorze centimes).

Fait à Neuilly-sur-Seine,

Le 28 mars 2022

Bertrand FINET  
Directeur Général